

AIDE AUX TEMPS LIBRES 2026

Loisirs pour les 3-17 ans
« La Caf m'aide à financer
les activités sportives
et culturelles de mes enfants »

Eligible à l'AIDE AUX TEMPS LIBRES 2026 avec un Quotient Familial (QF) inférieur ou égal à 850€ au mois de janvier 2026, j'ai réceptionné une notification de droit d'aide financière qui me permet d'être remboursé(e) de tout ou partie de l'inscription des enfants mentionnés dans cette notification de droit, dans une des structures de loisirs citées ci-dessous.

Montant de l'aide par enfant selon votre Quotient Familial (QF)

- > **150€** pour un QF entre 0€ et 200€
- > **110€** pour un QF entre 201€ et 300€
- > **80€** pour un QF entre 301€ et 400€
- > **50€** pour un QF entre 401€ et 850€

Dans quelles structures puis-je inscrire mon enfant ?

➔ Les enfants peuvent être inscrits dans des structures de loisirs implantées dans le département du Vaucluse mais également en dehors.

➔ Structures éligibles :

Structures de loisirs sportifs pour enfants en situation de handicap : Fédérations Sport pour Tous (FFST), Fédérations Française du Sport Adapté (FFSA), Fédération Française Handisport (FFH)

Structures d'activités multi-loisirs : Accueils de Loisirs Sans Hébergement ALSH ou Accueils Jeunes 3/17 ans

Structures d'activités spécifiques, individuelles ou collectives* : Associations/Entreprises à dominante sportive et/ou culturelle

Activités d'éveil à partir de 3 ans : Espaces bébé nageurs

Structure de découverte et protection du milieu aquatique : Amicales de pêche (obligation de justificatif : la licence de l'AAP-PMA, Associations Agréées de Pêche et de Protection du milieu Aquatique)

Handicapés, différent ou pas, tous ont besoin de s'épanouir et de grandir au contact d'autres enfants-jeunes

En dehors des structures spécifiques, la Caf de Vaucluse encourage les organisateurs de loisirs à accueillir des enfants « différents ».

Le Pôle d'Appui et de Ressources Handicap et Inclusion 84 ou PARHI 84 peut-être contacté pour une aide à l'inclusion des enfants dans chacune de structures citées. contact@lepas84.fr et pour en savoir plus, Caf.fr rubrique HANDICAP PARHI.

Du paiement de l'inscription à l'organisateur à la transmission de la facture à la Caf de Vaucluse



1

Je règle la totalité ou une partie de l'inscription



2

L'organisateur complète le support de facture Caf de Vaucluse réceptionné avec ma notification de droit.
TOUT AUTRE SUPPORT NE SERA PAS ACCEPTÉ.



3

Transmettre la facture à la Caf par :
➔ Demande en ligne sur le site www.caf.fr «espace Mon compte»

➔ Courrier :
Caf de Vaucluse
218 boulevard Pierre Bouille,
84 049 AVIGNON

Date limite de transmission de la facture à la Caf de Vaucluse : 15/01/2027

Le remboursement de l'inscription par la Caf de Vaucluse

- ➔ Dès réception de ma facture, la Caf l'enregistre et m'envoie un courrier réponse
- ➔ La Caf se réserve le droit de vérifier les montants des factures ou le coût de l'activité auprès de l'organisateur ou de la famille (facture illisible, incomplète, constat d'incohérence dans les montants mentionnés ...)
- ➔ Le virement de l'aide est effectué sur mon compte bancaire

Garde alternée : cette aide n'est attribuée qu'au seul parent destinataire de ce courrier